

Citoyen du monde à Montrouge

numéro 20 Mai 2005

Il faut renégocier le traité

Mais oui, les Français se passionnent, sur cet austère sujet qu'est le projet de traité constitutionnel pour l'Europe ! Et le partage des opinions sur le traité est un fidèle reflet de la « fracture sociale ».

Sont naturellement pour le « oui » les principaux bénéficiaires de l'Europe telle qu'elle se construit, comme l'Union des industries de la communauté européenne –UNICE–, syndicat des grands patrons européens, qui « est ravie que les décisions du Conseil à la majorité qualifiée soient généralisées, sauf dans les cas prévus par la constitution, comme *la fiscalité et les politiques sociales*, où l'unanimité » (donc l'impuissance) « demeure ».

Ou bien ceux qui s'accommodent sans trop d'état d'âme, parce qu'ils ne se sentent pas concernés, ni pour eux, ni pour leur entourage, des conséquences de la dérive libérale de l'Europe : chômage, délocalisations, précarité, bas salaires, disparition programmée des services publics, ...

Et la cohorte des journalistes-vedettes, des éditorialistes, la quasi-totalité de la presse ...

Bref, la « France d'en haut ».

Et avec eux tous ceux qui se résignent d'avance : on ne réussira pas à obtenir mieux...

Si la France dit « oui », ils diront « ouf » !

Le « bon sens » l'aura emporté, diront-ils ! Chirac sera auréolé du prestige du vainqueur.

L'orientation libérale de l'Europe bénéficiera de l'onction du suffrage universel : on pourra désormais y aller sans complexe ! Déjà Nicolas Sarkozy donne le ton : « on ne peut pas imposer à nos entreprises des charges et des impôts plus lourds qu'ailleurs » (*au Palais des sports de Paris, le 12 mai*).

La directive Bolkestein ne tardera pas à ressortir des tiroirs.

Et après le défilement collectif du débat sur le traité constitutionnel, on pourra amuser le bon peuple avec des débats palpitants : la guerre Chirac-Sarkozy, par exemple...

Mais malgré le matraquage médiatique, la dramatisation (en cas de vote « non », la France isolée, impuissante, le recul, le chaos, ...), les Français ne s'en laissent pas conter (« les pauvres gens ne s'y trompent pas », écrit dans *Le Monde* le cinéaste Robert Guédiguian). Et s'informent : s'arrachent les livres, lisent les tracts, écoutent les débats, participent aux réunions publiques, échangent analyses et documents sur internet...

Il n'y a pas de **plan B**, dit le « camp du oui ». Pourtant, le cas de l'échec de la ratification dans un ou plusieurs pays est évidemment prévu : « le Conseil européen se saisit de la question », stipule une déclaration annexe du traité constitutionnel (p 186).

« Si la France, pays fondateur, vote non, cela démontrera qu'il y a un déficit de légitimité populaire en Europe. Il faudra rouvrir le débat, bien plus largement. Il faudra se demander : Quelle Europe voulons-nous ? Juste un marché unique ou autre chose ? » (*Franco Frattini, vice-président italien de la Commission européenne, dans Le Figaro du 27 avril*).

Déjà, il y a un an, Michel Rocard, Pierre Larroutou et Stéphane Hessel avaient prévenu : « si l'on ne veut pas que le non l'emporte aux référendums de ratification, si l'on ne veut pas que l'Europe se disloque ou devienne une zone de libre-échange sans puissance politique, il faut d'urgence inclure dans la constitution un vrai complément social. Le traité de Maastricht comportait cinq critères contraignants (le déficit inférieur à 3% du PIB, la dette inférieure à 30 % du PIB, ...). Nous proposons **cinq critères pour l'Europe sociale** :

- un emploi pour tous (taux de chômage inférieur à 5 %) ;
- une société solidaire (taux de pauvreté inférieur à 5 %) ;
- un toit pour chacun (taux de mal-logés inférieur à 3 %) ;
- l'égalité des chances (taux d'illettrisme à dix ans inférieur à 3 %) ;
- une réelle solidarité avec le Sud (aide au développement supérieur à 1% du PIB) ».

La pétition en faveur d'un vrai traité de l'Europe sociale était signée par Jacques Delors, Bronislaw Geremek, Michel Rocard, Enrique Baron Crespo (président du groupe socialiste au Parlement européen), Antonio Guterres (président de l'Internationale socialiste), Elio di Rupo (président du PS belge) et plus de 200 parlementaires de 9 pays de l'Union européenne (*Le Monde du 9 juin 2004, cité dans le numéro 11 de cette Lettre*).

« Pourquoi ne serait-elle plus d'actualité ? » se demandent Jean-Maurice Dehousse (ancien ministre-président socialiste de la Wallonie), Oskar Lafontaine (ancien ministre des finances social-démocrate allemand), Pierre Larroutou (porte-parole de l'Union pour l'Europe sociale), et Cesare Salvi (vice-président démocrate de gauche du Sénat italien), qui ajoutent : « plutôt que de constitutionnaliser des règles du jeu qui nous mènent dans le mur, **il faut d'urgence ouvrir une nouvelle négociation** avec ceux qui le veulent ». (*Le Monde, 14 mai*).

Le « non » est majoritaire chez les électeurs de gauche. La gauche est majoritaire parmi les partisans du « non ». Si le « non » l'emporte, ce sera donc clairement un « non » de gauche. C'est le « non » de gauche qui donnera son sens au « non » de la France.

Une dynamique est en marche. Le « non » est porteur d'espoir !

Bonnes nouvelles

L'Inde, le plus grand pays démocratique du monde, avec 1 milliard d'habitants, a vu son PIB (produit intérieur brut) pratiquement doubler dans les dix dernières années. Il atteint 736 dollars par habitant. Il reste cependant dans le dernier tiers du classement mondial des revenus par tête. Les inégalités sont très fortes, le premier ministre se dit très conscient de la nécessité de les réduire. (*Le Monde, 13 mai*).

Justice et Mémoire

Les Polonais sont ulcérés par l'obstruction des Russes sur le dossier de Katyn. L'enquête sur ce massacre de 22 000 soldats et officiers polonais, en 1940, par les soviétiques vient, en effet, d'être classée sans suite par le parquet militaire russe. En 1990, Moscou avait finalement admis sa responsabilité, mais en évitant de parler de « crime contre l'humanité, imprescriptible » comme le demande Varsovie. (*Le Monde, 8-9 mai*).

A propos de la deuxième guerre mondiale : « les vainqueurs eux-mêmes paraissent avoir oublié les leçons de cette guerre. Ainsi par exemple, la Russie du président Vladimir Poutine se déshonore par sa répression aveugle et son abus de la force en Tchétchénie. Et, aux Etats-Unis, l'administration du président George W. Bush se sert des odieux attentats du 11-Septembre comme prétexte pour remettre en cause l'Etat de droit. Washington a rétabli le principe de la « guerre préventive » pour envahir l'Irak, a créé des « camps de détention » pour prisonniers dépouillés de leurs droits et tolère la pratique de la torture. Ces gravissimes entorses n'empêcheront nullement MM Poutine et Bush de trôner, le 8 mai, bien au centre des cérémonies en souvenir de la défaite du III^{ème} Reich. » (*Ignacio Ramonet, Le Monde diplomatique, mai*).

Une histoire officielle pour la colonisation ? Un texte voté par le Parlement français soulève un légitime émoi : « les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite. Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit ». « Imagine-t-on un instant des classes où serait enseigné exclusivement le « rôle positif » de l'œuvre française ? Comment ne pas voir que ce serait priver de tout passé les descendants de colonisés et produire ces « sauvages » des « quartiers difficiles » qui font si peur ? écrit Claude Liauzu, professeur à Paris-VII, qui conclut : « pour l'heure, la priorité est à l'abrogation de cette loi du 23 février 2005, loi qui empêche l'élaboration d'une mémoire commune à tous les Français de toutes origines. » (*Le Monde diplomatique, avril*).

Le Japon réitère ses excuses pour son passé impérialiste en Asie. (*Le Monde, 23 avril*).

Monde

OMC (Organisation mondiale du commerce) : Cocomico ! C'est un Français, Pascal Lamy, qui devrait être nommé directeur général. Il se dit « socialiste », mais en tant que commissaire européen chargé du commerce international, il avait approuvé la directive Bolkestein, et on oublie souvent de rappeler ses états de service à la commission Prospective ... du CNPF ! (*cf le n° 19 de cette Lettre*). Après l'échec spectaculaire de la conférence de Cancun en septembre 2003 (affrontement Nord-Sud à propos des subventions versées par les pays riches à leurs agriculteurs), et l'accord de principe donné un an plus tard à Genève par l'Union européenne sur l'abandon de ses subventions agricoles à l'exportation, en échange d'une plus grande ouverture aux produits industriels et aux services des marchés des pays en développement, la prochaine étape majeure sera la conférence prévue du 13 au 18 décembre, à Hongkong (*Le Monde, 15-16 mai*).

Textiles chinois : Après la levée des quotas sur les importations textiles dans le monde, le 1^{er} janvier, les vêtements fabriqués en Chine ont, comme on pouvait aisément le prévoir (*voir le n°14 de cette Lettre*), inondé le marché.

Aux Etats-Unis, la vente de pantalons chinois a été multipliée par 15, et celle de chemises en coton par 14. 18 usines textiles ont été fermées et 16 600 emplois ont été perdus. Les Etats-Unis viennent de décider d'imposer à nouveau des quotas sur les textiles chinois, et bien sûr, la Chine refuse (*Le Monde, 15-16 et 17 mai*).

Avant même l'arrivée massive des produits chinois, 636 000 emplois dans l'industrie textile ont été supprimés dans l'Europe des Quinze, en raison des gains de productivité et des délocalisations (vers la Tunisie, le Maroc, la Turquie). Plus de 165 000 emplois ont disparu chez les Vingt-Cinq pour la seule année 2004. En Espagne, 72 000 emplois pourraient encore disparaître d'ici à 2010. En Turquie, des centaines de milliers d'emplois sont menacés. La France et l'Italie demandent à l'Union européenne (*qui temporise*) de protéger leurs industries. (*Le Monde, 4 mai*). Les dirigeants européens sont empêtrés dans leurs contradictions, ils défendent le dogme du libre-échange (alpha et oméga du projet de traité constitutionnel), mais ils commencent parfois à en percevoir l'effet dévastateur (comme Guillaume Sarkozy, au sujet de l'industrie textile française)... Une industrie qui disparaît, c'est une compétence à jamais perdue !

Chine : la Chine veut construire 30 à 40 centrales nucléaires d'ici à 2020, qui ne fourniraient cependant que 4% à 5% de sa consommation énergétique (1,8% aujourd'hui). Certains envisagent même, à un horizon plus lointain, que 17% à 20 % de l'énergie proviendrait du nucléaire. En attendant, la Chine va mettre aux normes environnementales ses centrales au charbon (en 2020, elles devraient assurer 75 % de la consommation énergétique du pays, et les centrales hydrauliques 20 %). (*Le Monde, 17 mai*).

Pour l'heure, Alstom vient de remporter un nouveau contrat, le ministre de l'industrie se réjouit, et la présidente d'Areva plaide pour un développement du nucléaire. .

Coût de la main d'œuvre et délocalisations : le salaire moyen, charges comprises, est de 23 euros en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis, contre 18 en Espagne, 4 en Pologne et en République tchèque, 2 au Brésil et au Mexique, 1,4 en Russie et 0,7 en Chine et en Inde, selon Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain.

La société Business Object (solutions informatiques de stockage de données) a installé un centre de recherche à Bangalore (Inde) pour des raisons de coût : un salarié moyen coûte 120 000 dollars dans ce type d'activité contre 40 000 en Inde .

Ouzbékistan : l'armée tire sur la foule pour réprimer une manifestation pacifique, qui dénonçait la corruption, et la vénalité de la police. Les ONG ont dénombré 10 000 prisonniers politiques, dans ce pays de 25,5 millions de personnes. Les méthodes de torture employées sont effroyables : étouffement lent à l'aide d'un sac en plastique, arrachage des ongles, chocs électriques, brûlures de cigarettes, viols, pendaison par les pieds, plongée dans l'eau bouillante... **Le dictateur, Islam Karimov, bénéficie du soutien inconditionnel des Etats-Unis.** (*Le Monde, 15-16 mai*).

Togo : la répression liée à l'élection présidentielle qui a suivi la mort du général Eyadema a fait plus de 800 morts et de 4300 blessés, selon la Ligue togolaise des droits de l'homme. (*Le Monde, 15-16 mai*).

Darfour : Un « collectif urgence Darfour » appelle à l'arrêt immédiat des exactions à l'encontre des populations civiles noires du Darfour, perpétrées par le gouvernement soudanais et les milices Djanjawids, au retour des réfugiés sur leurs terres, et le jugement des responsables des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et actes avec intention génocidaires commis au Darfour.

Union Européenne

Temps de travail : amère « victoire » et faux semblants : aujourd'hui, la durée maximale de travail dans l'Union européenne est fixée à **48 heures hebdomadaires**. Mais cette durée de 48 heures est une **moyenne calculée sur 4 mois**, ce qui fait que certaines semaines les travailleurs peuvent être appelés à travailler bien au delà des 48 heures. Et, lorsque les travailleurs ont accepté de déroger à cette règle (dans une « libre » discussion individuelle avec leur employeur ...), cette durée maximale peut être portée à **65 heures** (c'est le mécanisme dit de l'« opt-out »). La Grande-Bretagne est le principal pays européen « bénéficiaire » (dixit *Le Monde*) de cette dérogation au principe des 48 heures de travail. Les salariés britanniques travaillent 44 heures en moyenne, et 16 % d'entre eux accomplissent plus de 48 heures, dont les deux tiers ignorent l'existence de cette limite légale européenne (!). Les syndicats britanniques font d'ailleurs observer que beaucoup de salariés n'ont, en pratique, pas le choix de signer ou non un traité dérogatoire...

Mais dans un grand élan social (?), **le Parlement européen vient d'adopter la suppression de l'hypocrite « opt-out »**. La Confédération européenne des syndicats a exprimé sa satisfaction, tandis que le patronat européen de l'Unice a fait part de son mécontentement.

Las ! Cette importante concession sociale n'a été consentie par la majorité, très ancrée à droite, du Parlement, qu'en **contrepartie de l'extension à ... 12 mois (!) de la période de référence pour le calcul de la moyenne des 48 heures** (« cela peut introduire un rythme de travail très irrégulier, avec des périodes excessivement chargées », dénonce la Confédération européenne des syndicats), et de la liberté laissée à chaque Etat des modalités de compensation des périodes considérées comme « inactives » pendant lesquelles le salarié n'exerce pas son métier (temps de garde sur le lieu de travail). « Douze heures de garde sans travail n'équivaudront donc pas systématiquement à douze heures de travail, mais à dix, à cinq, ou deux, selon les Etats », explique Mme Castex, eurodéputée socialiste, et défenseuse du « non ». La « victoire » est amère. Du coup, le groupe communiste a voté majoritairement contre ce compromis. Parmi les eurodéputés français, ce compromis a été approuvé par l'UMP, l'UDF, le FN et le PS. Francis Wurtz, président du groupe communiste, s'est abstenu.

Mais ce « progrès social », c'est encore trop pour **la Commission**, qui **a laissé entendre qu'elle ne tiendrait pas compte de ce vote !** Et par-dessus le marché la Grande-Bretagne, qui va assurer la présidence de l'union à partir du 1^{er} juillet, va **peser pour l'ajournement** d'une mesure qu'elle juge contraire à ses intérêts... (*Le Monde, 10 et 13 mai*).

Peut-être le Parlement, qui sait parfaitement que la décision ne lui appartient pas, a-t-il simplement voulu lancer un message sans frais aux électeurs des pays appelés à ratifier le projet de traité constitutionnel, dans ces temps où les citoyens mettent en doute la possibilité, dans l'Europe telle qu'elle est, de mettre en œuvre une politique plus sociale. Mais en matière sociale, avec le projet de traité constitutionnel aussi, toute décision ne peut être prise qu'à l'unanimité des Etats membres...Faux semblants, donc !...

Dumping fiscal : la Roumanie va adhérer à l'Union. Son gouvernement décide « la baisse de l'impôt sur les sociétés de 25% à 16% ». En quinze ans, le taux moyen d'impôt sur les bénéfices a déjà baissé d'un tiers en Europe. Pour la France, en 2005, c'est un **manque à gagner de 17 milliards** (l'équivalent du déficit de la Sécurité sociale plus deux fois le budget du CNRS...

Jamais les bénéfices n'ont été aussi importants, mais jamais on n'a baissé autant l'impôt sur les bénéfices ! Comment nos Etats surendettés vont-ils financer la recherche, l'éducation, les retraites ou la santé, si l'on continue ce moins-disant fiscal ? La seule fois dans l'histoire où l'on a observé une telle course au moins-disant fiscal entre Etats voisins, ce fut aux Etats-Unis, dans les années 1920. Ce fut une des causes de la crise de 1929. A sa suite, le système fiscal américain a été profondément transformé : pour limiter fortement le dumping entre Etats, 60 % des impôts et taxes sont prélevés au niveau fédéral et sont donc les mêmes sur tout le territoire.

Hélas, la constitution européenne nous interdit de créer un impôt européen et empêche tout mouvement d'harmonisation.

Absence d'impôt européen, totale irresponsabilité de la Banque centrale, interdiction de faire appel à l'emprunt : on s'interdit volontairement d'agir sur trois leviers fondamentaux. « Moins-disant social et moins-disant fiscal, c'est la seule dynamique que peuvent contrôler les gouvernements nationaux », conclut et déplore Jean-Paul Fitoussi.

Il faudrait créer un impôt européen sur les bénéfices (ou une écotaxe) pour tripler l'effort de recherche (en matière énergétique en particulier) et financer un plan d'action divisant par deux notre consommation d'énergie d'ici à 2010... (*tribune de Jean-Maurice Dehousse, Oskar Lafontaine, Pierre Larrourou, Cesare Salvi, Le Monde, 14 mai*) (voir aussi l'article du n° 19 sur ce sujet) .

Le gouvernement français joue les fiers-à-bras à Bruxelles pour doper le « oui ». Abaissement à 5,5% de la **TVA sur la restauration**, implantation en France du **réacteur à fusion nucléaire Iter**, mesures de sauvegarde contre les **textiles chinois**, les dirigeants français n'hésitent pas à déclarer que ces décisions sont acquises (« quitte à prendre parfois leurs désirs pour des réalités », constate un haut-fonctionnaire bruxellois). Au sujet de la TVA sur la restauration, la décision requiert l'unanimité, et, selon l'entourage du commissaire chargé de la fiscalité, « un accord est loin d'être acquis, car une poignée de pays, dont l'Allemagne, sont très prudents à l'égard de ce genre de dérogations ». Au sujet d'Iter, la Commission se garde de confirmer la signature d'un accord technique avec les Japonais. Et au sujet des importations de textile chinois, le commissaire au commerce fait tout pour temporiser et n'apprécie pas les « interventions intempestives » du ministre français du commerce extérieur... (*Le Monde, 15-16 mai*).

Iter est une fuite en avant technologique, visant à produire de l'énergie en reproduisant la fusion de noyaux d'atomes, qui est l'énergie des étoiles ».Le projet est estimé à 10 milliards d'euros sur 30 ans, après quoi on aura dans le meilleur des cas un vague prototype (en espérant un jour lointain produire de l'électricité en grande quantité)...Il serait beaucoup plus raisonnable de renoncer à ce projet fou, et d'affecter les milliards ainsi économisés vers les plans d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, comme le demande le réseau Sortir du nucléaire.

IBM : IBM supprime près de 13 000 emplois (sur un total de 320 000 salariés dans le monde), principalement en Europe (où il emploie 90 000 personnes). Le chinois Lenovo a racheté les activités PC d'IBM. *Tout un symbole.* (*Le Monde, 6 mai*).

L'avis de Francine Bavay, vice-présidente (Verts) du conseil régional d'Ile-de-France : « nous devrions laisser constitutionnaliser, sans quasiment l'espoir d'y changer quoi que ce soit à court ou moyen terme puisqu'il faut une double unanimité pour y réussir, des

principes que nous combattons, **la croissance pour la croissance**, le productivisme légitimé par le néolibéralisme économique, le tout sous couvert de la recherche d'un développement durable affirmé comme valeur ? **Non !** »
Et elle ajoute : « la passion du débat actuel montre bien que « le peuple en a assez », et que l'indifférence qu'on lui prête s'est transformée en une exaltation pleine d'entrain qui pourrait bien rester dans l'histoire comme l'an I de l'Europe ». (*Politis, 12 mai*).

... celui de Paul Thibaud, philosophe, ancien directeur de la revue Esprit : « le déséquilibre entre la réglementation et l'action se manifeste en particulier par le contraste entre l'unification des règles de concurrence et la diversité persistante des **politiques sociales**. Le texte constitutionnel, qui fait décider les premières à la majorité alors qu'il faut **l'unanimité des Etats pour harmoniser les secondes**, perpétue cette dissymétrie. Celle-ci est-elle viable, surtout dans l'Union élargie ? »
« Il y a sans doute plus d'intérêt pour l'Europe, plus d'exigence et d'inquiétude pour elle chez les partisans du non que chez bien des partisans du oui, en particulier le oui frileux et craintif qu'à l'Élysée on attend comme Grouchy. » (*Le Monde, 11 mai*).

... et celui de Maurice Allais, Prix Nobel d'économie, qui répond à Jacques Chirac, selon lequel le projet de Constitution protégerait contre les excès de « l'Europe libérale » : « Il y a là une erreur fondamentale. En fait, l'article III-314 du projet de constitution stipule : « Par l'établissement d'une union douanière, conformément à l'article III-151, l'Union contribue, dans l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions et aux investissements étrangers directs, ainsi qu'à la **réduction des barrières douanières et autres**. » Il résulte de cet article que non seulement la Constitution ne protège en rien contre les excès du « libéralisme », mais au contraire que **la Constitution projetée institutionnalise la suppression de toute protection des économies nationales de l'UE**. » Cet article ne fait que reprendre l'article 110 du traité de Rome, dont l'application inconsiderée « a conduit à un chômage massif sans aucun précédent et à la **destruction progressive de l'industrie et de l'agriculture** ». Cet article « devrait être remplacé par l'article suivant : « pour préserver le développement harmonieux du commerce mondial, une protection communautaire raisonnable doit être assurée à l'encontre des importations des pays tiers dont les niveaux des salaires au cours des changes s'établissent à des niveaux incompatibles avec une suppression de toute protection douanière ». (*Le Monde, 15-16 mai*). Pour Maurice Allais, le « **libéralisme** » correspond à ce qu'il conviendrait plutôt d'appeler la « **chienlit laisser-fairiste** ».

Suède : dès l'entrée de la Pologne et des Etats baltes dans l'Union européenne, en mai 2004, la confédération syndicale LO avait mis en garde contre le risque de « concurrence déloyale ». L'opinion publique suédoise a pris conscience du phénomène, depuis qu'on a eu recours à des ouvriers lettons pour rénover une école publique, près de Stockholm. L'entreprise lettone pratiquait des salaires inférieurs à la moyenne pratiquée dans ce secteur dans la région. Le chantier a été bloqué par les syndicats. Les Lettons ont dû plier bagage. (*Le Monde, 7 mai*).

Espagne : l'Espagne régularise 600 000 immigrés, de façon à faire apparaître l'économie souterraine et à lutter contre le travail au noir. Les nouvelles cotisations devraient rapporter 118 millions d'euros par mois. (*Le Monde, 7 mai*).

Roumanie : le salaire moyen ne dépasse pas les 150 euros mensuels. *La Roumanie fait partie de la toute prochaine vague de nouvelles entrées dans l'Union européenne*.

France

Contrôle des chômeurs : *chut ! d'ici le référendum, il ne faut pas en parler !* Un décret devrait définir **après le 29 mai** (!) de nouvelles modalités de contrôle des demandeurs d'emploi, ainsi que des conditions de mise en oeuvre des sanctions pour recherche d'emploi insuffisante. L'assurance chômage sera chargée d'examiner périodiquement les conditions dans lesquelles l'allocataire « tient les engagements qu'il a pris » dans le cadre de son projet personnalisé. **Les allocations pourront être « suspendues », « réduites », voire supprimées**. Tout ceci, en application de la loi dite « de cohésion sociale » (!). « Jusqu'à quand l'Unedec va-t-elle restreindre les droits des chômeurs, alors même qu'elle n'indemnise déjà plus qu'un chômeur sur deux ? », demande le Mouvement national des chômeurs et précaires. Le taux de chômage atteint 10,2% de la population active, soit près de 2,5 millions de chômeurs. Pour les syndicats, qui n'ont pas été associés à ces dispositions, « la convention consacre les pleins pouvoirs de l'Assedic en matière de contrôle des chômeurs, il est hors de question d'accepter cela ». (*Politis, Le Monde, 5 mai*).

Revenus des patrons : 9,8 millions d'euros d'indemnités, plus une retraite chapeau correspondant à 40 % de son salaire annuel (3,1 millions d'euros) : voilà (sans compter les stock-options) ce qu'a obtenu pour son départ Daniel Bernard, ancien PDG de Carrefour. (*Le Monde, 24-25 avril*). Thierry Breton, actuel ministre des finances et ancien PDG de Thomson et de France Télécom, quant à lui, aurait, selon le député Arnaud Montebourg, « perçu 5 768 272 euros de rémunération au titre de ses différentes fonctions dans des sociétés cotées, entre 2001 et 2004 ». (*Le Monde, 6 mai*).

Reclassement des salariés : une PME alsacienne a proposé à 9 ouvrières licenciées un **reclassement dans une filiale roumaine pour 110 euros par mois**. Devant l'émoi ainsi provoqué, la PME a fait machine arrière, mais elle ne faisait qu'appliquer une des dispositions qui restent en vigueur de la loi... de « modernisation sociale » (*cela ne s'invente pas*). Une entreprise peut délocaliser en toute tranquillité si elle respecte l'obligation de faire des offres de reclassement « interne », par exemple au Mexique ou en Chine... (*Politis, 5 mai*).

Opportuns reports : on attendra que le référendum soit passé pour... **augmenter le prix du gaz** (en juillet) ; « ouvrir le capital » de (autrement dit privatiser) Gaz de France (août) ; mettre fin au duopole SNCF-RATP, qui ne convient pas à la Commission européenne (cet été). (*Le Monde, 4 mai*).

Marchés publics : alors que le procès des marchés publics d'Ile-de-France met en évidence le climat de **corruption** qui régnait au conseil régional au début des années 1990, la réforme du code des marchés publics adoptée en 2004, inspirée par le député ultra-libéral Alain Madelin, entre en vigueur. Au nom de la responsabilisation et de l'efficacité économique, toutes **les procédures** mises en place depuis dix ans **pour assurer la concurrence, la transparence et garantir la moralité de la vie publique ont été allégées**. Le seuil à partir duquel un appel d'offres est obligatoire est ainsi monté de 90 000 euros à 5,9 millions d'euros. Le dispositif du partenariat public-privé permet de confier à un seul prestataire la conception, la réalisation, l'exploitation et l'entretien d'un ouvrage public pendant des années. Le socialiste Michel Sapin y voit un dangereux retour en arrière et un déni démocratique, les collectivités se trouvant engagées par contrat pour des périodes très longues. (*Le Monde, 17 mai*).

Agriculture : La surface agricole a diminué, entre 1992 et 2003, de 76 000 hectares par an, dont 55 000 ont changé d'usage au profit de l'habitat (35 000), des réseaux (10 000), d'autres activités économiques (7 000). Tous les six ans, c'est l'équivalent des surfaces cultivées d'un département qui disparaît. Le Conseil économique et social propose une nouvelle politique foncière. (*Le Monde, 14 mai*).

Psychiatrie : La pénurie de personnel (*alors que 10% de la population active est au chômage*), la suppression (en 1994) d'une formation spécifique à la psychiatrie pour les infirmiers, l'accroissement de la demande de soins, ont contribué à déstabiliser les équipes soignantes et à aggraver les risques, qu'a illustrés une récente série de faits divers, dont le double meurtre à l'hôpital psychiatrique de Pau, fin 2004. (*Le Monde, 14 mai*).

Déchets : « recycler pour recycler, sans remettre en cause le bien-fondé de la consommation de produits souvent inutiles, jetables après un unique usage, ne constitue pas une solution intéressante. En revanche, revoir nos besoins, apprendre à réguler nos désirs de consommation et orienter notre système vers une production propre, telle est notre stratégie. (...) La production propre peut être appliquée à l'agriculture via le biologique. Mais c'est également obliger l'industrie à fournir des biens durables qui ne vont pas tomber en panne au bout de deux ans, à produire des biens qui soient réparables, réutilisables et démontables (...). Nos actes du quotidien sont la clef d'une société plus juste et viable ». Jocelyn Peyret, Cniid (centre national indépendant d'information sur les déchets, 21 rue Alexandre-Dumas 75011 Paris, 01 55 78 28 60, www.cniid.org) (*Silence mai 2005*).

Décroissance : « La décroissance soutenable ne peut s'épargner une décroissance économique dans les pays industrialisés. Il n'y a que deux possibilités : soit on augmente le prix des ressources naturelles, ce qui aura pour effet d'en priver en premier les plus pauvres, soit on réduit la capacité d'achat des riches (...).

Le développement des biens relationnels n'est pas une solution, outre le fait que l'on transforme des relations sociales en les rendant payantes, cela n'empêchera pas le prof de yoga de se construire une piscine, ni la concentration des revenus.

(...) Nous avons augmenté nos consommations directes depuis 1960 (viande, voitures, essence, électricité, espaces urbanisés) et nos consommations indirectes (notamment par l'augmentation des distances parcourues par les produits que nous consommons). (...)

Il faudra fermer de nombreuses usines mais si on réussit à partager la baisse du travail rémunéré et que l'on réduit notre « vouloir d'achat » total ce n'est pas un problème. La difficulté étant de faire tout cela de manière équilibrée et concertée ». (*François Schneider, dans Silence mai 2005*). *Ca décoiffe ? des réactions ?*

Hauts-de-Seine

Un groupe d'étudiants de Nanterre lance, avec le soutien de l'Ademe et de l'Arene (agence régionale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) Covoiturez, une association qui aide les entreprises à mettre en place des covoiturages (45, bd des boulets, 92741 Nanterre cedex, 01 49 00 08 88) (*Silence, mai 2005*).

Montrouge :

Fait sans précédent : (presque) toute la gauche de Montrouge était représentée le 10 mai à la réunion publique « pour un **NON** progressiste, démocratique et citoyen **au projet de traité constitutionnel** ». Les différentes facettes du projet de traité constitutionnel ont été examinées, et le débat a été riche. collectif-montrougien-pour-le-non@wanadoo.fr

Articles à lire sur www.montbougne.net (notamment) : « le parc Schlumberger entre rêve et réalité », par Etienne ; « liaison pas dangereuse mais froide » (au sujet de la restauration scolaire), par Franck.

Courrier des lecteurs :

« Une de mes valeurs fondamentales est la démocratie et le respect d'un certain nombre de règles qui permet à celle-ci de fonctionner dans les meilleures conditions, en particulier le respect des personnes et des idées.

Depuis la création du mouvement ATTAC, j'ai pu observer que les responsables locaux de ce mouvement ne sont pas des personnes qui ont ce même souci de démocratie. Cependant une déviance locale n'est pas toujours le reflet de l'ensemble d'un mouvement.

Force est de constater qu'à l'occasion du débat sur le traité de constitution européenne, je constate que ATTAC utilise des méthodes que je réproche : amalgames et mensonges. J'en conclus donc que votre mouvement ne peut se prévaloir d'être un mouvement démocrate.

Aussi je vous serais obligé de me retirer de votre liste de diffusion, sur laquelle j'ai d'ailleurs été mis sans que l'on me demande mon avis en contradiction avec la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 dite "informatique et libertés".

Veillez agréer mes salutations respectueuses ». **B.M.**

H. C. réagit au numéro 19 : « Quand tu écris :

« Le péril climatique provoque un regain d'intérêt pour **l'énergie nucléaire** (« qui n'a pratiquement pas d'émission de CO2 » *Mais quid des déchets, quid du caractère limité des réserves d'uranium ? Areva s'est lancée dans une importante campagne de publicité, où ces questions qui fâchent sont soigneusement gommées*). La Chine multipliera par six sa production à l'horizon 2020, ce qui ne représentera encore que 4% de sa production totale ; l'Inde décuplera sa production d'ici 2022. La conférence internationale sur l' « énergie nucléaire pour le XXIème siècle », réunie à Paris les 21 et 22 mars, a été marquée par une manifestation de Greenpeace qui dénonce les politiques et les industriels qui « favorisent directement la prolifération ». L'agence internationale de l'énergie atomique prévoit pour 2020 une production de 427 Gw. (*Le Monde, 23 mars*).

ça me fait bondir !

Je ne suis pas convaincu que la responsabilité du CO2 dans le réchauffement de l'atmosphère soit le facteur le plus important. N'oublions pas que l'eau (H2O) joue elle aussi à l'effet de serre. J'aurai même tendance à penser que l'effet de serre est un truc qui existe, bien sûr, mais qui a été mis en avant par les promoteurs de l'énergie nucléaire afin de faire porter le chapeau aux pétroliers et de faire un peu oublier les déchets nucléaires.

Je crois que le VRAI PROBLEME du réchauffement de l'atmosphère a surtout une VRAIE CAUSE, c'est **les milliards et les milliards de calories rejetées dans l'atmosphère par nos sources d'énergies fossiles : charbon, pétrole, hydroélectricité et ... nucléaire** ».

ATTAC- Montrouge vous invite à une réunion publique

le **mercredi 18 mai, à 20H30,**

sur le thème **« démocratie locale et budget participatif »**,

au Café du 47 rue Fénelon (**Montrouge**),
avec Anne Buick, Adjointe au Maire d'Arcueil,

chargée de la vie citoyenne dans cette commune voisine où se déroule une expérience de ce genre.

Et vous pouvez dès à présent retenir la date du **mercredi 15 juin** pour la réunion publique suivante, sur le thème de **l'eau**.

Sur le site <http://perso.wanadoo.fr/citoyens-a-montrouge> on peut lire notamment les anciens numéros de cette lettre « Citoyen du monde à Montrouge », et des notes de lecture, ...).

Si vous souhaitez que cette lettre mensuelle soit adressée à d'autres personnes de votre connaissance, indiquez leur adresse électronique à jean-paul.alletru@wanadoo.fr. N'hésitez pas à la rediffuser. Si vous souhaitez ne plus la recevoir, ou si vous voulez faire part de réactions, commentaires, informations, faites le savoir par un message à cette même adresse.